

**Avis et communications  
de la  
Direction générale des douanes et droits indirects**

Avis aux importateurs  
de  
modules photovoltaïques, originaires de République populaire de Chine

**(Réglementation antidumping, changement de nom d'une société chinoise)**

En application des règlements d'exécution (UE) 2017/366 et 2017/367 (JO L56/17) modifiés par le règlement d'exécution (UE) 2017/1570 (JO L238/17), les importations de modules photovoltaïques en silicium cristallin et leurs composants essentiels (cellules), originaires de République populaire de Chine, sont soumises à des droits antidumping et compensateurs définitifs.

La société chinoise Era Solar Co.Ltd, identifiée par le CACO B818, a informé la Commission de son changement de nom. Depuis le 11/02/18, le nouveau nom de cette société est : « **Zejiang Era Solar Technology Co., Ltd** ».

Après avoir examiné les conséquences éventuelles de ce changement, la Commission confirme, conformément au rectificatif publié au JO L38/18, le droit pour cette société de continuer à bénéficier des taux de droits antidumping et compensateurs réduits liés à l'utilisation du CACO B818.